

TARIFICATION DES PERMIS ET CERTIFICATS

Type et nature du permis ou du certificat d'autorisation	2023-05-001
LOTISSEMENT	
Approbation d'un avant-projet de lotissement	120 \$
Permis de lotissement	
- Prix de base (premier lot)	120 \$
- Ajout par lot additionnel projeté	40 \$
Frais de cession pour parc terrain de jeux et espace naturel dans le cas où elle s'applique selon le chapitre VIII du règlement de lotissement 92-10-03 et ses amendements successifs	10 % de la valeur au rôle x le facteur comparatif en vigueur
Modification d'un avant-projet de lotissement déjà approuvé	100 \$
PERMIS RÉSIDENTIEL	
Construction d'un bâtiment résidentiel	600 \$
Dépôt de garantie remboursable pour production du certificat de localisation après finition de construction du bâtiment résidentiel	600 \$ ⁽¹⁾
Frais du permis pour chaque unité de logement supplémentaire	250 \$
Agrandissement d'un bâtiment résidentiel	200 \$
Rénovation majeure d'un bâtiment résidentiel	200 \$
Démolition d'un bâtiment résidentiel	150 \$
Déplacement d'un bâtiment résidentiel	250 \$
Aménagement d'un logement additionnel	200\$ / logement
PERMIS INSTALLATION SEPTIQUE, AQUEDUC ET PUIT	
Ouvrage de captage des eaux souterraines « puits artésien » selon le règlement provincial RPEP	100 \$
Dépôt de garantie remboursable pour la production du rapport de forage par un puisatier	100 \$ ⁽²⁾
Permis d'installation d'un système septique conforme au règlement Q-2, r.22	300 \$
Dépôt de garantie remboursable à la réception du certificat de conformité septique produite par un technologue professionnel ou un ingénieur	600 \$ ⁽³⁾
Installation d'un cabinet à fosse sèche	50 \$
Branchement au réseau d'aqueduc ou d'égout municipal pour un « 1 » logis	600 \$ par service
Dépôt de garantie temporaire pour couvrir le coût des travaux	600 \$ par service exigé à l'émission du permis. Une facture ou un crédit sera effectué une fois les travaux complétés et les coûts comptabilisés.
Branchement au réseau d'aqueduc ou d'égout pour un multi-logis	Coûts réels de l'installation
Dépôt de garantie temporaire pour couvrir le coût des travaux	600 \$ + 200\$ par logis excédentaire par service exigé à l'émission du permis. Une facture ou un crédit sera effectué une fois

	les travaux complétés et les coûts comptabilisés.
Modification à un branchement existant en eau ou en égout	100 \$ par service
AUTRES PERMIS	
Préparation de site, ponceau et entrée charretière	100 \$
Changement de bardeau d'asphalte pour toiture, parement des murs résidentiel	50 \$
Rénovation bâtiment secondaire, remise (+10 m ²), garage	100 \$
Construction d'une remise (+10 m ²), garage, bâtiment secondaire	150 \$
Patio, galerie, véranda et remise (-10 m ²)	100 \$
Déplacement d'un bâtiment accessoire (+10 m ²)	100 \$
Installation d'une caravane pliante, roulotte de voyage, tente, véhicule motorisé, etc. en dehors d'un terrain de camping. Une seule installation par unité d'évaluation pour une période d'au plus 90 jours non cumulatifs par année	200 \$
Permis de vente de garage (limité à deux permis par année/ unité d'évaluation)	5 \$
Permis d'affichage, publicité et enseigne	
- Demande initiale	100 \$
- Demande modification grandeur ou emplacement	100\$
Piscine creusée et piscine hors-terre	100 \$
Système de chauffage ou de climatisation par géothermie	100 \$
Clôture limitrophe résidentielle, commerciale, industrielle, institutionnelle ou à usage mixte	50 \$
Permis d'aménagement paysager, architecture de paysage, embellissement après construction	10 \$
Plantage d'arbres	Gratuit
PERMIS COMMERCIAL, MIXTE ET INSTITUTIONNEL	
Construction d'un bâtiment commercial, industriel, institutionnel ou public	
- Montant de base	1000 \$
- Ajout par m ²	5\$ / m ²
Dépôt de garantie pour production du certificat de localisation à la fin des travaux de construction d'un bâtiment commercial, industriel ou institutionnel	800 \$ ⁽⁴⁾
Agrandissement d'un bâtiment commercial, industriel, institutionnel ou public	
- Montant de base	1000 \$
- Ajout par m ²	5\$ / m ²
Construction d'un bâtiment mixte entre l'usage résidentiel et commercial condominium	
- Montant de base	500 \$
- Ajout par m ²	5\$ / m ²
Dépôt de garantie pour production du certificat de localisation à la fin des travaux de construction d'un bâtiment mixte entre l'usage résidentiel et commercial condominium	800 \$ ⁽⁴⁾
Agrandissement d'un bâtiment mixte entre l'usage résidentiel et commercial condominium	
- Montant de base	500 \$
- Ajout par m ²	5\$ / m ²
Aménagement d'une aire de stationnement commercial, industriel, institutionnel ou à usage mixte	100 \$/ case

Permis pour regrattier (scrap yard), ferrailleur et récupérateur de métaux et polymères de plastique et produit de recyclage	10 000 \$
MODIFICATION RÈGLEMENT URBANISME	
Demande de Modification au règlement de zonage ou aux règlements d'urbanisme	2500 \$
Frais d'un Référendum dans le cas de modification au règlement de zonage ou à la réglementation d'urbanisme	Frais réels
CERTIFICATS CHANGEMENT / AUTORISATION D'USAGE	
Certificat de changement d'usage	200 \$
Certificat d'autorisation d'usage hébergement touristique	
- Demande initiale	500\$
- Renouvellement annuel	200\$
PERMIS DANS LITTORAL OU BANDE PROTECTION RIVERAINE	
Installation d'un quai	
- Demande initiale	100 \$
- Demande modification grandeur ou emplacement	100 \$
Abatage d'arbres dans bande riveraine de 15 mètres	50 \$
Démolition d'un bâtiment érigée dans la rive ou le littoral	10 \$
Ouvrage de stabilisation de la rive ou le littoral d'un cours d'eau ou d'un lac	100 \$
Exploitation forestière de récolte d'arbres ou coupe d'assainissement à des fins commerciales dans zones à vocation forestière ou agricole	200 \$
Re-végétalisation et régénération végétale d'une rive après infraction	40 \$
Plantage d'arbres	Gratuit
Travaux d'intervention autorisées pour l'aménagement d'une ouverture maximale de 5m dans la rive sans excavation ni remblayage, ni déblayage	50 \$
Travaux d'ensemencement et plantage d'espèces végétales dans la rive pour rétablir le couvert végétal naturel	Gratuit
Implantation d'exutoires de réseau de drainage souterrain ou de surface et station de pompage	100 \$
Aménagement d'une traverse d'un cours d'eau, passage à gué autorisé	100 \$
Tout autre travail ou intervention dans la rive, le littoral, les plaines inondables	100 \$

- (1) Dépôt remboursable dans un délai de 60 jours suivant la réception du certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre.
- (2) Dépôt remboursable dans un délai de 60 jours suivant la réception du « rapport de forage » produit par le puisatier ou par l'entrepreneur licencié.
- (3) Dépôt remboursable dans un délai de 60 jours suivant la réception de l'attestation de conformité de l'installation septique et du plan « tel que construit ».
- (4) Dépôt remboursable dans un délai de 60 jours suivant la réception du certificat de localisation préparé par un arpenteur-géomètre.

Tout dépôt de garantie ne sera pas remboursable si le document requis par le type de permis n'est pas produit ou parvenu à la municipalité 30 jours après l'échéance du renouvellement du permis pour une période maximale de 2 ans

- TOUT DÉPÔT DE GARANTIE DOIT ÊTRE PAYÉ AVANT L'OBTENTION DU PERMIS OU DE CERTIFICAT D'AUTORISATION ET AVANT DE COMMENCER LES TRAVAUX
- Dans le cas où la demande d'un permis ou d'un certificat d'autorisation provient d'un demandeur autre que le propriétaire actuel de l'immeuble, une autorisation écrite doit être acheminée à l'Officier municipal en bâtiment et environnement dans laquelle le propriétaire du fond de terrain autorise le demandeur de procéder à la demande de permis à sa place
- Dans le cas où la nouvelle unité d'évaluation n'a pas été créée par les services de l'évaluation municipale, le nouvel acheteur doit faire parvenir une copie de l'acte notarié ou des titres de propriété et payer les frais du dépôt de garantie obligatoirement avant même l'obtention de son permis et payer les tarifs exigés par le type de permis en question